

## Géopolitique de l'Océan indien

Charlotte Bezamat-Mantes est en Master 2 Recherche à l'Institut Français de Géopolitique (IFG) au moment de la rédaction de cet article. Stagiaire assistante de la rédaction du Diploweb.com.

**Le Président de la République française, F. Hollande se rend dans l'Océan Indien du 21 au 23 août 2014. L'occasion d'esquisser une géopolitique de l'Océan indien.**

**La France est un acteur de l'Océan indien de par ses possessions territoriales dans cet espace maritime. Sur les 22 millions de km<sup>2</sup> que couvre cet Océan, elle possède 2,8 millions de km<sup>2</sup> de ZEE (pour un espace maritime français de 11 millions de km<sup>2</sup> au total) : les possessions françaises, concentrées dans le Sud-ouest, ne sont donc négligeables ni à l'échelle de la France, ni à celle de l'Océan indien. L'importance de la présence de la France se mesure aussi à ses investissements dans la zone, qui en font le 1er investisseur européen dans la région. Corollaire de cette assise territoriale, la présence de la marine française s'est affirmée depuis 1971, en relais de l'effacement britannique dans cet espace, et alors que les États-Unis, mobilisés au Vietnam, y étaient encore peu présents.**

Cet article se propose de mettre en forme les réflexions qui ont été tenues par les intervenants de la conférence à l'École militaire [1], réorganisées suivant quatre axes : définition de l'espace que désigne l'Océan indien ; exposé des enjeux particuliers à ce territoire ; présentation des stratégies des acteurs impliqués ; et enfin, questionnement sur les perspectives de l'Océan indien.

### I. Comment définir l'Océan indien ?

Avant de pouvoir se pencher sur les enjeux liés à l'Océan indien, il faut d'abord se poser la question de l'espace que ce nom désigne.

#### L'Océan indien

A première vue, on peut considérer que l'Océan indien désigne simplement les pays qui bordent ses rives ; pourtant, dès lors que l'on s'interroge sur la dimension de centre de gravité de cet espace, il faut envisager de prendre en compte non seulement la carte des territoires (les pays qui y ont une assise territoriale, comme l'Inde ou la France via ses DOM-TOM), mais également la **géographie des flux de marchandises** (qui est concerné par ces flux, qui les contrôle ?), ce qui élargit considérablement le cercle des acteurs impliqués.

Pour B. Nielly, l'Océan indien est un espace qui trouve une cohérence structurelle sous trois aspects.

*Cohérence stratégique* : les détroits (Ormuz, Malacca, le canal de Suez, Bab-el-Mandeb) qui encadrent l'Océan indien et la route maritime entre ces points de passage obligés pour les flux en provenance ou à destination de l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Asie et le Moyen-Orient en font un espace stratégique dans les enjeux de sécurisation des approvisionnements.

*Cohérence religieuse* : sur la façade Nord de l'Océan, on trouve les 3 premiers pays musulmans en termes de population (Inde, Indonésie, Pakistan), et au Moyen-Orient, 2

capitales de l'islam (Riyad et Téhéran, respectivement sunnite et chiite). Cette cohérence religieuse aurait une incidence sur les relations internationales entre les États.

*Cohérence économique* : liée à l'immigration du travail, elle se traduirait par des flux d'argent qui créent des liens informels, parfois officialisés sous forme d'accords entre États.

### **Faut-il inclure la Chine dans l'espace de l'Océan indien ?**

Les intervenants de la conférence ont inclut la Chine dans leur réflexion sur l'Océan indien. L'inclusion de ce pays qui n'a pas de littoral sur cet océan est justifiée dans une optique de vision plus globale : la Chine est une puissance majeure dans l'espace entourant le détroit de Malacca, par où transitent la majorité des flux traversant ensuite l'Océan indien. C'est donc un acteur en amont, dont les stratégies et actions ont une influence sur l'océan voisin.

## **II. Commerce international, sécurité, nationalismes : un espace sous tension**

Face à la question de savoir si l'Océan indien était une zone de fracture et un espace d'affrontements culturels, MM. Guillard, Racine et Hourcade ont semblé privilégier une **approche économique et politique des enjeux** de cet espace, même s'il a été précisé que les données culturelles sont à ne pas négliger. Avant d'aborder les enjeux qui existent dans l'Océan indien, il faut rappeler avec O. Guillard que tous les pays riverains, du Golfe arabo-persique au Siam, connaissent des troubles domestiques qui peuvent être des facteurs de déstabilisation de la sécurité de la région.

### **Zone de transit du commerce international**

25 % du trafic mondial et 1 vraquier sur 3 transitent par l'Océan indien. Cette place centrale dans le commerce mondial fait du contrôle des détroits qui l'encadrent un enjeu de sécurisation des approvisionnements. Le contrôle des flux est un objectif recherché aussi bien par la Chine ou le Japon que par les États-Unis (notamment avec la présence de la VIIème flotte américaine) ; mais les objectifs de ces pays divergeraient ensuite sur la question de la **libre-circulation**, que les premiers chercheraient à entraver et le 3ème à défendre.

La sécurité dans cet espace est aussi un enjeu européen : 75 % des exportations de l'UE y passent ; ce n'est donc pas seulement une question de sécurisation des importations d'hydrocarbures. A cet égard, on note une mutation dans la destination des **produits énergétiques** : pour les économies occidentales, la part des importations d'hydrocarbures en provenance du Moyen-Orient diminue [2] ; dans le même temps, 70 % des hydrocarbures du Moyen-Orient sont dirigés vers l'Asie : on assiste donc à un basculement vers l'est des flux énergétiques.

L'importance stratégique de tels flux explique la présence de marines marchandes dans l'Océan indien, dont la mission est de **sécuriser les approvisionnements** traversant cet espace.

### **Affrontements des nationalismes : l'exemple chinois**

L'Océan indien est perçu comme une zone de contacts plus que de fractures, et d'affrontement des nationalismes plutôt que d'affrontement culturel, notamment entre Iran et pays arabes ou sur l'exemple de la Chine. Le dernier cas a particulièrement été développé.

La place de la Chine est théoriquement secondaire dans l'Océan indien mais l'on assiste à un double discours qui en fait un acteur à ne pas négliger : d'un côté, l'affirmation d'une **vocation pacifique non-hégémonique**, et de l'autre (ce qui est nouveau et suit le dernier changement de personnel politique), une **rhétorique de la montée en puissance** dans le Pacifique [3] ; velléités illustrées par le fait que le chef du PCC Xi Jinping est devenu Président de la République Populaire de Chine et chef de l'armée en même temps, alors qu'il y a habituellement un décalage entre les deux nominations. L'exaltation du nationalisme, notamment par le biais du slogan du « rêve chinois », peut se trouver concrétisée par des **démonstrations de puissance maritime**. Le développement de la marine chinoise de haute mer soulève des inquiétudes, particulièrement auprès de l'Inde : la stratégie de la Chine sert-elle uniquement à la défense de ses intérêts, ou porte-t-elle une intention de propagation de son modèle politique et économique ?

D'après H. Védrine, le risque encouru dans l'Océan indien est celui d'un affrontement direct entre les puissances du pourtour, mais qui sont encore peu nombreuses ; cela pourrait toutefois changer si l'Inde s'affirmait dans cette zone, notamment dans l'hypothèse où ses intérêts seraient menacés par le nationalisme chinois [4].

La croissance chinoise peut aussi être un **facteur déstabilisateur** de la région : pour J. Holslag, si elle perdure, elle risque d'attiser les tensions traditionnelles dans cet espace, ce qui pourrait compliquer la coopération face aux problèmes de sécurité ; si elle est freinée, une baisse de la demande de matières premières de la part de la Chine pourrait faire baisser leur prix, ce qui peut créer des problèmes budgétaires pour les régimes riverains de l'Océan dont les revenus proviennent des hydrocarbures.

### **Émerger comme une puissance régionale sur les enjeux de sécurité**

Face à cet équilibre fragile, deux pays sont désignés comme pouvant jouer un rôle de stabilisateur régional.

Pour B. Hourcade, si l'armée américaine se retire du Golfe, il y aurait la possibilité pour l'Iran d'atteindre le statut de puissance régionale sérieuse d'ici deux à trois ans. Grâce à sa marine et sa présence dans l'Océan indien, ce pays s'affirmerait comme une puissance protectrice des flux pétroliers face à ses voisins arabes.

L'Inde de son côté, a de l'argent et de l'ambition pour remplir ce rôle : c'est le 1er importateur d'armes des pays du sud depuis 10 ans d'après O. Guillard. Mais elle est encore loin de pouvoir prétendre être le gendarme de l'Océan indien, en partie à cause de ses problèmes domestiques (gestion de la démographie et de la corruption au sein du système démocratique, qui peuvent justement être perçus comme deux atouts par rapport à la Chine).

Quant à l'Union européenne, la cacophonie qui règne entre les politiques étrangères respectives des différents États-membres ne lui permet pas de s'affirmer comme un acteur majeur de cet espace en termes de stabilisation politique et de sécurisation des approvisionnements.

### **III. Quelles stratégies pour répondre à ces enjeux ?**

Pour répondre aux enjeux économiques et politiques de l'Océan indien, les acteurs mettent en place des stratégies différentes, aussi bien en termes de moyens que d'alliances.

## **Multilatéralisme, bilatéralisme ou intégration régionale ?**

Ces trois formes d'alliance se retrouvent dans l'Océan indien.

### *Multilatéralisme.*

C'est la forme qu'a pris la lutte contre la piraterie dans les années 2000 : Singapour, l'Indonésie, la Malaisie et la Thaïlande, formant sur ce sujet une communauté d'intérêts, ont mis en place une force commune de surveillance dans le détroit de Malacca, porte d'entrée de l'Océan indien. C'est également ainsi que fonctionne la France, qui articule de manière ponctuelle sa politique avec celles de partenaires, dans des domaines d'action bien précis.

### *Bilatéralisme.*

La Chine a privilégié cette approche, notamment avec ses partenaires africains, comme l'a montré la signature d'un accord de coopération de défense avec la Tanzanie par exemple. Elle y développe une politique de mise en place d'infrastructures en échange entre autres de l'achat de terres cultivables ; même s'il existe de bons rapports entre les gouvernements, cette politique a pu mener à des heurts avec les populations locales.

### *Intégration régionale.*

Des organisations, telles que la Commission de l'Océan indien, regroupent les partenaires dans un cadre institutionnalisé : les membres de la COI cherchent ainsi à « [défendre] leurs intérêts insulaires sur la scène régionale et internationale et [promouvoir] un développement plus durable et solidaire » [5].

On notera la **position difficile de l'Australie** en termes de choix stratégiques, entre deux pays aux intérêts différents en Océan indien : elle possède ainsi un lien culturel et historique avec les États-Unis mais l'accès au marché chinois constitue dans le même temps un enjeu vital pour elle, puisqu'il s'agit de son 1er partenaire économique ; il lui faut donc composer avec ces deux partenaires.

Sans prendre forcément la forme d'un accord officiel ou d'une intégration régionale, il existe également des **communautés d'intérêts** qui peuvent faire converger les stratégies des acteurs. Pour B. Nielly, c'est dans cette perspective que l'hypothèse d'une fermeture du détroit de Malacca ou d'Ormuz paraît peu crédible, puisque tous les pays ont intérêt à ce que les flux puissent transiter. Ainsi, lors de la guerre Iran-Irak de 1980 à 1988, le détroit de Bab-el-Mandeb est resté ouvert : aucun des voisins n'avait intérêt à voir stopper les flux pétroliers qui lui assuraient des revenus.

## **Les stratégies des pays sont aussi fonction de leurs capacités de projection**

Les marges de manœuvre dans la mise en place des stratégies d'un point de vue militaire dépendent aussi des capacités de projection des forces des acteurs dans cet espace maritime. B. Nielly établit trois classes de pays d'après ce critère.

### *Pays ayant la capacité de projeter leurs moyens militaires dans le monde.*

Ces pays, tels que les **États-Unis**, le **Royaume-Uni** ou la **France**, sont des puissances maritimes établies, dont les capacités d'intervention reposent sur l'ampleur des moyens et la mobilité. Il faut noter toutefois que la **réduction des budgets de défense** n'est pas sans conséquence sur les capacités de projection : T. Degos fait ainsi remarquer que **la France n'a**

**aujourd'hui plus les moyens d'agir seule sur ses théâtres d'opération dans l'Océan indien**, ce qui influence ses stratégies d'alliance.

*États ayant des capacités de projection d'échelle régionale.*

La **Chine** ou l'**Inde** font figure de puissances régionales au sein de l'Océan indien, mais n'ont pas (encore) les moyens matériels ou les savoir-faire pour **étendre leur sphère d'influence** à l'extérieur de cet espace.

*Pays aux capacités de projection limitées.*

Les marines de ces pays peuvent assurer un rôle de défense des eaux territoriales et de la Zone Économique Exclusive (ZEE) et de garde-côtes, mais n'ont pas les moyens de projeter leurs forces au-delà de cette sphère. Certains pays ont néanmoins l'ambition de passer de ce stade à celui de puissance régionale : l'**Iran** en fait partie, qui cherche à élargir son action au-delà du Golfe, dont la protection est l'affaire des Gardiens de la Révolution, en développant sa marine qui elle intervient en haute mer ; sortir de sa **politique actuelle de détroit** lui ouvrirait une porte vers l'extérieur, hors du Golfe sous domination américaine et peut-être bientôt arabe.

### **Quels sont les intérêts et enjeux pour la France dans l'Océan indien ?**

La France est un acteur de l'Océan indien de par ses possessions territoriales dans cet espace maritime. Sur les 22 millions de km<sup>2</sup> que couvre cet Océan, elle possède 2,8 millions de km<sup>2</sup> de ZEE (pour un espace maritime français de 11 millions de km<sup>2</sup> au total) : les possessions françaises [6], concentrées dans le Sud-ouest, ne sont donc négligeables ni à l'échelle de la France, ni à celle de l'Océan indien. L'importance de la présence de la France se mesure aussi à ses investissements dans la zone, qui en font le **1er investisseur européen** dans la région. Corollaire de cette assise territoriale, la présence de la **marine française** s'est affirmée depuis 1971, en relais de l'effacement britannique dans cet espace, et alors que les États-Unis, mobilisés au Vietnam, y étaient encore peu présents.

V. Roger-Lacan liste les **enjeux pour la France** dans cet espace maritime comme étant les suivants : défense de la liberté de navigation, maintien de l'équilibre entre puissances régionales, coopération de développement, protection des ressortissants et exercice de la souveraineté [7]. Les intérêts de la France sont aussi économiques : sa ZEE importante lui donne accès à des **ressources sous-marines**, halieutiques, minérales (terres rares) et en hydrocarbures.

Pour Ph. Folliot, la France a une situation exceptionnelle grâce à son positionnement dans l'Océan indien, qui devrait lui permettre, si elle se donne les moyens d'avoir une politique à long terme pour mettre en valeur ces atouts, de faire face aux défis qui surgiraient à l'horizon 2050 : démographie, questions énergétiques, approvisionnement en ressources alimentaires.

### **IV. Quelles sont les perspectives de développement et les enjeux potentiels pour l'Océan indien ?**

#### **Quel organe de défense ?**

L'autre principal problème de l'Océan indien, hormis le risque d'un conflit ouvert entre deux pays, est celui de la piraterie. Pour V. Roger-Lacan toutefois, celle-ci est dite stabilisée : cela

pose la question du retrait des forces destinée à lutter contre elle. Dans quel cadre d'action alors (multilatéral, bilatéral...) la sécurité de cet espace maritime serait-elle alors assurée ? La question fait d'autant plus débat que, comme l'explique la représentante spéciale pour la lutte contre la piraterie maritime, les États riverains ne sont pas encore aptes à supporter leur part du fardeau.

### **Un espace indo-pacifique ?**

Suite au discours de la Secrétaire d'État Hillary Clinton en janvier 2010 sur le tournant de la politique étrangère américaine – amenée à se recentrer sur le continent asiatique et donc sur l'Océan Pacifique – le Secrétaire à la Défense américain Leon Panetta précise dans un discours en 2012 que le « **pivot asiatique** » inclut également l'Inde et l'Asie du Sud, qui sont positionnées dans l'Océan indien. Le rapprochement de ces deux océans en un espace continu a ainsi donné naissance à l'idée d'une interface 'indo-pacifique', dont la cohérence spatiale reste toutefois encore à vérifier.

### **Une façade sud-ouest oubliée ?**

La façade africaine de l'espace maritime n'est pas aussi développée que le nord et l'est, dont l'activité est portée par le dynamisme économique de l'Asie du Sud-Est voisine. Pourtant, des acteurs tels que l'Australie ou le Japon envisagent une alliance avec l'Inde pour établir ensuite un **lien entre l'interface indo-pacifique et la côte africaine**, ce qui pourrait redessiner la carte des dynamiques économiques et des flux de marchandises.

### **Multipolarité globale et interne**

On trouve dans les acteurs de l'Océan indien deux pays dit émergents : l'Inde et la Chine. Pour H. Védrine, il faudrait d'ailleurs plutôt parler de puissances ré-émergentes. Avec l'ascension de ces deux pays vers le statut de puissance régionale, ne se dirige-t-on pas vers une **multipolarité des puissances** dans l'Océan indien ? Celle-ci peut-elle conduire à un équilibre des forces, ou se traduira-t-elle au contraire par un conflit armé ouvert ?

Cette réémergence se produit dans un cadre où la multipolarité globale fait débat : le statut de puissance régionale des BRIC – bien qu'il reste à vérifier dans les faits – remet en cause l'**hégémonie des puissances traditionnelles** et ouvre la voie à une multiplication des pôles de puissance. Dans ce cas, l'Océan indien ne serait pas 'le' nouveau centre de gravité mondiale, mais 'un' des centres ; cela fait d'autant plus sens si l'on replace cet espace dans un contexte plus global, à savoir que l'Océan indien trouve son prolongement (de flux, d'activités) dans l'Atlantique et tient son statut de zone de transit mondial majeur de par la proximité du Pacifique. J.-L. Racine parle ainsi d'une « **pluralité des centralités** » plutôt que d'un centre de gravité mondial.

### **Un centre, mais pour combien de temps ?**

Même si l'on admet le caractère central de l'Océan indien dans le commerce international, se pose la question de savoir si l'évolution de l'économie mondiale va continuer à privilégier cet océan.

Ainsi en 2013, un brise-glace chinois a relié Shanghai à Rotterdam, non pas en transitant par l'Océan indien, mais en passant par la **route des pôles**. Si une telle nouvelle route était

ouverte, la centralité de l'Océan indien en tant que zone de transit majeure pourrait être remise en question.

D'autre part, les négociations actuelles sur des accords commerciaux pourraient remettre en cause le caractère central de ce couloir de passage. L'**accord TransPacifique**, dont l'ensemble des partenaires comptent pour 40 % du PIB mondial [8], exclut ainsi la Chine, tandis que le *Transatlantic Trade and Investment Partnership (TTIP)* entre les États-Unis et l'Union européenne rappelle la place encore centrale qu'occupe l'espace atlantique dans le commerce mondial.

[1] « L'Océan indien, nouveau centre de gravité mondial ? » 5 décembre 2013, École militaire. Présentation en pied de page.

[2] D'après Paul Turret, seuls 20 % des approvisionnements énergétiques de l'Union européenne et des États-Unis proviennent du Moyen-Orient.

[3] Le livre blanc de la défense chinoise d'avril 2013 précise que la Chine devra réussir à défendre ses intérêts, y compris maritimes et outre-mer.

[4] Jean-Luc Racine rappelle que le PIB de la Chine vaut 4 fois celui de l'Inde, ce qui ne place pas ces puissances dites émergentes au même niveau de capacités d'équipement. Le facteur de la fongibilité des moyens peut toutefois amener à nuancer ces écarts de capacité.

[5] <http://www.commissionoceanindien.or...>

[6] Ces possessions sont sous le statut de PETOM, Pays et Territoires d'Outre-Mer, parmi lesquels on trouve notamment les Terres australes et antarctiques françaises, composées en majorité d'îles dans l'Océan indien, et des départements, tels Mayotte et la Réunion.

[7] Par exemple dans le cas du contentieux avec l'île Maurice à propos de la souveraineté relative à l'île de Tromelin.

[8] [legrandsoir.info/publication-de-l-accord-secret-de-partenariat-trans-pacifique-chapitre-portant-sur-la-propriete-intellectuelle-wikileaks.html](http://legrandsoir.info/publication-de-l-accord-secret-de-partenariat-trans-pacifique-chapitre-portant-sur-la-propriete-intellectuelle-wikileaks.html)

*Source : Diploweb*